

Le magasin d'accueil de la BDP présente un choix attractif et diversifié de 20 000 documents, tous supports et collections confondus (audio, vidéo, livres, jeunesse et adulte). Tout au long du choix, les dépositaires sont accompagnés et conseillés par le référent de territoire.

Le choix en magasin est obligatoire pour toutes les bibliothèques ayant plus de 600 documents de la BDP et pour les bibliothèques bénéficiant de prêt de documents audio et vidéo de la BDP.

Objectifs :

Faire un choix équilibré pour renouveler les documents prêtés par la BDP.

Partenaires & destinataires:

Bibliothèques du réseau départemental

Durée :

1 jour : 8h30-16h30, pause déjeuner à décider en accord avec le référent qui accueille.

Avant la prestation :

- Préparer les documents à renouveler en priorité à la BDP, les mettre dans des cartons ou des caisses appropriées à leur transport
- Rendre ses documents de manière échelonnée à la navette dans les deux semaines précédant le choix en magasin ou les apporter lors du choix en magasin
- Préparer sous forme de tableau les quantités de documents à changer par genres et supports (voir FO Tableau échange de documents)
- Renvoyer l'avis de passage une semaine avant l'accueil

Pendant de la prestation:

- Se présenter au secrétariat de la BDP
- Faire le point avec le référent de territoire sur les documents qui étaient à rendre en priorité : retour par la navette, apportée lors du choix...
- Transmettre au référent de territoire les demandes spécifiques concernant les collections (création de fonds, réservations...)
- Faire le point avec le référent de territoire sur les documents en retard
- Faire le point avec le référent de territoire sur les réservations en attente
- Avertir le référent de territoire si l'on souhaite emporter le jour même certains documents
- Commencer le choix par les documents que l'on souhaite emporter le jour même
- Avertir le référent de territoire lorsque le choix est terminé
- Convenir avec le référent de territoire d'une heure de livraison si la bibliothèque n'est pas desservie directement par la navette

Après la prestation :

- Rendre les cartons et les caisses de la BDP à la navette la semaine suivant la livraison (les amener au lieu de passage de la navette si la bibliothèque est en point indirect)

Personne Intervenante :

Référent de territoire

Chauffeur du territoire

Matériel et documents mis à disposition:

- Liste des documents à rendre en priorité envoyée avec l'avis de passage 15 jours avant l'accueil en magasin
- Fourniture de cartons sur demande pour le retour des documents
- Tableau de préparation pour le choix à télécharger sur le site de la BDP (préciser où)

Délai d'intervention :

Calendrier trimestriel des accueils envoyé 3 mois avant le renouvellement. Un avis de passage est envoyé pour rappel 3 semaines avant la date de l'accueil, **il est impératif de le renvoyer à la BDP.**

Les dates ne peuvent être modifiées.

En cas d'empêchement, l'accueil en magasin sera annulé, mais les documents figurant sur la liste devront être rendus à la navette dans les 15 jours.

Contact BDP :

Référent de territoire

Tél : 05 53 02 03 00